

DEPARTEMENT DE L'AIN

DELIBERATION

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

N° 2026-05-08

COMMUNE DE PLATEAU D'HAUTEVILLE

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Rénovation de la « chèvre » du bac de Longecombe

Séance du 27 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures et deux minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt mai deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 28

Coralie AUGER, Marie AVELINE, Coralie BEVOZ, Claire BILLON, Xavier BOSCH, Didier BOURGEOIS, Gérard CHAPUIS, Sandra CORTINOVIS, Yann CRUIZIAT, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Solange DOMINGUEZ, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Céline GROS, Amélie HENRY, Karine LIEVIN, André LHOMME, Stéphane LYAUDET, Bernard MACLET, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Florence QUICOT, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD, Nicole ROSIER, Philippe VIRARD

Membres absents excusés avec pouvoir : 1

Jean-Robin THOMASSET pouvoir à Coralie AUGER

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Eliane MERMILLON

En présence de 28 conseillers, 1 pouvoir ayant été déposé, soit 29 votants

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de rénover la fontaine de Longecombe, alimentée en eau de source.

Un devis a été demandé à l'entreprise PESENTI PERE ET FILS pour le remplacement de la partie dégradée en colonne centrale. Le montant s'élève à 3 642.74€ HT. Montant auquel il conviendra d'ajouter la variante qui concerne le nettoyage de l'ensemble « bassin et colonne » par aéro-gommage. Et ce, pour un montant complémentaire de 809.10€ HT.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, a l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'engager les travaux de rénovation de la fontaine pour un montant HT de 4 451.84 euros et de retenir l'offre de l'entreprise PESENTI PERE ET FILS.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **DIT** que les dépenses seront imputées au budget en dépenses d'investissement au compte 21 318 opération 483.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN

